
Adresse de la société populaire de Lusignan (Vienne) remerciant pour le représentant Chauvin, en mission dans le département, lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Lusignan (Vienne) remerciant pour le représentant Chauvin, en mission dans le département, lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 269-270;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17814_t1_0269_0000_11

Fichier pdf généré le 07/10/2019

de la République, vous étoient un des garants que tous les bons citoyens suiveroient votre exemple et n'épargneraient rien pour l'exécution des mesures que vous adopterez pour le salut de la Patrie. C'est d'après ces motifs que la société populaire de Dunkerque [?] l'armement et l'équipement de deux cavaliers, le second part aujourd'hui et va rejoindre ses camarades sous les drapeaux victorieux de l'armée du Nord, nous vous en faisons l'hommage et ne doutez pas que se souvenant qu'ils ont brûlés pour la patrie au nom des Dunkerquois ils se rendront dignes de la cause qu'ils ont à défendre.

Recevez en même tems l'assurance de notre entier dévouement à la représentation nationale. Comptés que la Convention a été et sera toujours notre unique point de ralliement, qu'elle a notre confiance entière et que nous mourrons tous plutôt que de souffrir que qui que ce soit ose rivaliser avec elle ou attenter à l'autorité dont la nation l'a investie.

Salut et fraternité.

A. DAUCHI, *président*, A. FOISSEY,
J. LEMAIRE, MYN, *secrétaires*.

3

L'agent national du district de Castelsarrasin [Haute-Garonne] écrit à la Convention que dans ce district l'esprit du peuple ne dévie point : méprisant les intrigans, les diverses passions, il n'a qu'un but, la liberté et l'égalité; il est constamment fidèle à ses sermens, en obéissant ponctuellement aux lois de la Convention nationale.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de Salut public (14).

4

La société des défenseurs des Droits de l'Homme, séante à Angers [Maine-et-Loire], écrit à la Convention que les scènes horribles et sanglantes qui ont eu lieu dans ce département, s'y sont passées pendant la mission de Hentz; elle invite la Convention à suspendre son jugement sur le mémoire justificatif que ce représentant se propose de publier; elle l'assure de sa confiance comme de son respect, et qu'elle sera toujours son centre de réunion comme celui de son espoir.

Renvoi au comité de Sûreté générale (15).

5

L'administration du district de Gournay [Seine-Inférieure] informe la Convention qu'elle envoie à la trésorerie nationale quatre décorations de l'ancien régime.

Renvoi à la commission des Revenus nationaux (16).

6

La société populaire de Lusignan, département de la Vienne, remercie la Convention d'avoir envoyé dans ce département le représentant du peuple Chauvin, dont elle loue la bonne conduite; elle félicite de nouveau la Convention sur la chute du traître Robespierre et de ses infâmes complices, l'invite à rester à son poste, et à achever héroïquement sa glorieuse mais pénible carrière.

Mention honorable, insertion au bulletin (17).

[La société populaire de Lusignan à la Convention nationale, du 12 vendémiaire an III] (18)

Liberté Egalité Fraternité ou la Mort

Citoyens représentants,

Et nous aussi nous avons vu s'élever au milieu de nous d'horribles dominateurs du peuple et de ses droits. Et nous aussi nous avons entendu ces violateurs audacieux de la justice et des lois, substituer le mensonge à la vérité, et outrager la raison par des maximes funestes et délirantes. Continuellement inquiets et outragés, nous cherchions en vain autour de nous les moyens d'attaquer et d'abattre ces dangereux associés de cette ligue infâme, dont vous avés resserré les dangereuses ramifications et arrêté l'explosion sanguinaire. C'étoit de vous, c'étoit de cette fermeté qui a distingué le sénat français dans ces incroyables conjonctures, que nous attendions ces moyens répressifs et nécessaires; nous n'en avons jamais perdu l'espoir, et dans notre affliction nous nous nourrissions de cette idée consolante : aussi les avons nous embrassé et saisi avec ce sentiment que la justice inspire et que l'oppression commande. Chauvin a paru au milieu de nous non comme un Jupiter qui lance la foudre et le tonnère, mais comme un juge sévère, un père équitable, un ami sincère qui examine protège et console. Il a vu les plaies profondes qui nous tiraillioient depuis longtems, il a fait enlever sur le champ ces caustiques qui les rongeoient, les parties saines se sont rapprochées et le mal a disparu.

(14) P.-V., XLVII, 254.

(15) P.-V., XLVII, 254.

(16) P.-V., XLVII, 254.

(17) P.-V., XLVII, 254-255. M. U., XLIV, 444.

(18) C 322, pl. 1355, p. 19.

Témoin généreux et sensible de cette réunion frappante de faits que jusqu'alors nous n'avions pu citer, de vérités que nous n'avions pu faire entendre, de caractère que nous n'avions osé déployer, il vous présentera l'image affreux des proscriptions, des horreurs, des haines, enfin des actes arbitraires, qui ont failli sacrifier des innocents aux fers des assassins; mais par un contraste digne de républicains, il vous offrira le tableau consolant de notre union de pensée et d'intérêt; il vous dira que ralliés sous l'étendard sacré de la liberté et des loix, nous ne formons qu'une âme propre à triompher de tous les obstacles, à prévoir tous les pièges, à s'opposer à toutes les entreprises. Non jamais, jamais, nous ne nous laisserons égarer par le faux éclat d'une imagination bouillante, ni intimider par ces déclamations insidieuses et mercenaires; nous rejettons dédaigneusement dès ce jour, ces productions effemées, ces écrits dangereux qui semblent désigner d'autres ralliement que la Convention, d'autre dévouement qu'à la patrie; nous briserons en quelque main que ce soit le sceptre aristocratique, nous épierons ces monstres politiques dont nous ne redoutons pas les tentatives, mais dont nous exterminerons l'audace. Législateurs, achevés héroïquement la glorieuse mais pénible carrière que le souverain vous a tracé; ne redoutés point les efforts impuissants de l'intrigue toujours craintive et toujours sans effet. C'est pour vous seuls que nous veillons et que nous sommes debout; parlés et bientôt nous franchirons l'espace qui nous sépare, nous volerons vous servir de bouclier pour vous rendre invulnérables aux traits tant de fois lancés par la perfidie et que vous seuls avés victorieusement écarté.

Malheur aux déserteurs de la cause populaire, malheur aux modérés, aux ambitieux et à tous les ennemis du pacte social, c'est pour le maintenir contre ceux du dehors que nous venons de contribuer volontairement pour la construction d'une frégate, et pour le consolider au dedans que nous jurons de nous endurcir à toutes les fatigues, d'affronter tous les dangers et que nous apprendrons même à braver la mort pour assurer le triomphe de la république une et indivisible.

NAU-SAUVAGERE, *secrétaire*
et une page de signatures.

7

Le conseil général de la commune de Matignon, département des Côtes-du-Nord, annonce à la Convention qu'il a déposé au directoire du district de Lamballe, 44 marcs 14 onces d'argenterie, 25 livres de galons, 46 livres de cuivre, 5 cloches et 70 livres de fer, le produit des linges et ornemens du culte, 582 livres de vieux linge, et une somme pour concourir à la construction d'un vaisseau que le département doit fournir à la République; il fé-

licite la Convention sur ses glorieux travaux, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (19).

[*Le conseil général de la commune de Matignon à la Convention nationale, du 7 vendémiaire an III*] (20)

Représentans,

Administrateurs de vos travaux, nous avons jusqu'à ce moment gardé le silence; leur sublimité ne nous donnoit pas de termes assez énergiques pour exprimer ce que nous sentions, nos coeurs pleins de l'amour de la patrie, enivrés de la liberté et de l'égalité, désirant l'affermissement de la République une et indivisible, sentoient des mouvemens délicieux, lorsque par votre courage, votre fermeté, la sagesse de vos décrets, vous établissiez la République, écrasiés les tyrans, vainquiés les despotes, assuriés la liberté et l'égalité des peuples, déjoués les intrigues, ruinés les partis, punissés les traitres et les factieux.

Si nous nous sommes tus, nous n'en avons pas moins agi, nos voeux pour la prospérité de la République n'ont pas été stériles. Nous avons changé la destination des vases et autres effets servant au culte; le trois floréal dernier nous avons versé au Directoire du district de Lamballe 44 marcs 14 onces d'argenterie, et 21 livres de galons, 46 livres de cuivre, cinq cloches, et 70 livres de fer. Nous destinons le tout au service de la République et des armées occupées à vaincre les despotes coalisés contre la liberté du peuple français, heureux de pouvoir contribuer en quelque chose! Le produit des linges et ornemens également versé au district à la même destination.

580 l. de vieux linge ont suivi de près cet envoi. La liberté vaut peu, si elle ne vaut le moindre sacrifice.

Eh bien, voisins de l'anglais nous connaissons son caractère, nous venons de faire passer au district de Lamballe une somme pour concourir de nôtre part à la construction du vaisseau que le département des Côtes-du-Nord se propose de donner pour abatre l'orgueil de cet insulaire.

Continués, représentans, vos glorieux travaux, achevés votre ouvrage, ne quittés votre poste que lorsque le vaisseau de la République sera au port, que nos voeux, nos sacrifices ne soient pas vains. Comptés sur l'énergie des républicains à seconder vos travaux.

LEMIJER, *maire*
et douze signatures.

(19) P.-V., XLVII, 255. *Bull.*, 3 brum. (suppl.); C. Eg., n° 799.

(20) C 321, pl. 1342, p. 22.